

Ce rapport exprime les vues collectives d'un groupe international d'experts et ne représente pas nécessairement les décisions ou la politique officiellement adoptées par l'Organisation mondiale de la Santé.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
SÉRIE DE RAPPORTS TECHNIQUES

N° 486

**COMITÉ OMS D'EXPERTS
DE LA STANDARDISATION
BIOLOGIQUE**

Vingt-quatrième rapport

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

GENÈVE

1972